



N°145

CIRCULAIRE PLASTURGIE

Le 05 juillet 2016

Négociations sur fond de Loi Travail

Ce mercredi 29 juin 2016 s'est déroulé la dernière Commission Mixte Paritaire de ce premier semestre.

Depuis la CMP du 16 mars, FO n'avait plus participé aux réunions plénières de Branche si celles-ci tombaient en même temps qu'une journée d'action contre la loi travail.

Le 12 mai 2016, La chambre Patronale s'est donc retrouvée avec ses compagnons de jeu favoris puisque FO et la CGT étaient occupées à combattre la loi travail.

La CFDT, la CFTC et la CGC qui, par contre, s'oppose à la Loi Travail mais qu'avec le souffle de la parole, ont donc participé à une réunion de négociation de branche et ont d'ailleurs abordé le droit syndical.

Fait historique puisque par principe une telle réunion ne se tient pas si une Organisation Syndicale de salarié est absente.

Les temps changent mais pour FORCE OUVRIERE les droits des salariés restent une priorité avec la défense de la hiérarchie des normes et la survie des Conventions Collectives Nationales.

Certains restent en réunion de branche en défendant une loi qui annonce la fin de ce niveau de négociation...Allez comprendre !

Présentation rapport de Branche

Bien qu'après une suspension de séance, les 5 OS ont considéré que la Négociation salariale était ouverte mais nous n'avons pas pu travailler sur le sujet pour plusieurs raisons :

- La CGT n'a reçu aucun document, la chambre Patronale s'étant trompée d'adresse Mail
- Aucun document n'a été envoyé au préalable ou remis en séance

Cela démontre le manque d'intérêt de la chambre Patronale sur un sujet aussi sensible que les salaires minima de branche.



Les documents seront donc disponibles pour la prochaine CMP et en parallèle un prestataire est à l'étude pour établir un vrai rapport économique et social de Branche et non une compilation de différentes enquêtes.

Accord de Méthode pour la Négociation de rapprochement OPCA DEFI et OPCA 3+

Comme convenu, cet accord de Méthode déjà validé par les instances de DEFI (Bureau, CA et CSP), a été signé par FO et les 4 autres OS.

La négociation de l'accord constitutif du nouvel OPCA Interbranches est prévue pour la rentrée.

Abondement de branche 2017 pour le CPF

Comme écrit dans l'accord national du 25 mars 2015 relatif à la Formation Professionnelle tout au long de la vie dans la Plasturgie, l'abondement de la branche au CPF pour l'année 2017 a été soumis à négociation.

Cet abondement étant repris de l'accord initial signé par FO, nous avons décidé de reconduire cette disposition et de signer l'accord applicable pour 2017.

Accord de suppléance

Comme le rapport de branche, ce sujet est reporté à la prochaine CMP puisque tout le monde n'a pas reçu le projet d'accord à négocier.

Nous avons toutefois eu le temps de lire que les dispositions de cet accord ne seraient pas normatives mais seulement supplétives.

Cela devrait donc convenir aux défenseurs de la loi Travail, mais pas à FO !

Cette CMP s'est terminée sur la prise de dates pour le groupe de travail relatif à l'Épargne Salariale.

Encore un sujet de négociation que Force Ouvrière n'avait pas souhaité estimant qu'il fallait arrêter avec les substituts de salaires et les exonérations de cotisations.

Avant la prochaine CMP du 8 septembre et en attendant un repos bien mérité, la Fédéchimie organise une nouvelle Journée statutaire Plasturgie le Lundi 18 juillet à l'UD de Lens.

Cela sera l'occasion pour les syndicats des départements 59-60-62 et 80 d'échanger et de débattre sur les sujets d'actualité et les accords de branche.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : contact@fedechimie-cgtfo.com - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>